

ANNEXE 3 – 2025

Modèle de procès-verbal type de la commission nationale / Projet sportif fédéral (PSF) 2025



Logo Fédération XX

FEDERATION XX

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION NATIONALE
PROJET SPORTIF FEDERAL (PSF) 2025

La commission nationale s'est déroulée le XX/XX/2025 de Xh à Xh et était composée des personnes suivantes :

Nom / Prénom	Fonction	Structure	Courriel

Les travaux engagés par la commission ad-hoc ont abouti à acter la répartition de l'enveloppe allouée à la fédération XX d'un montant 2025 de XXX€, au regard des critères d'évaluation et de priorisation indiqués dans la note de cadrage PSF 2025 jointe au présent PV.

Au XX/XX/2025, date limite de dépôt des demandes de subventions, la fédération XX a reçu et enregistré XX dossiers de demandes de subventions.

Après analyse de la présente commission :

- X dossiers sont rejetés car non-éligibles dont la liste est présentée en annexe A ;
- X dossiers sont éligibles mais non retenus car ne correspondant pas aux critères de priorisation dont la liste est présentée en annexe B ;
- X dossiers sont éligibles et font l'objet d'une proposition de subvention dont la liste des bénéficiaires et les montant associés sont présentés en annexe C.

Il est rappelé que cette proposition de répartition doit être transmise à l'Agence nationale du sport pour validation et décision. Cette dernière procédera à un certain nombre de vérifications : part attribuée aux clubs, sanctuarisation de l'enveloppe en Outre-mer, part allouée aux projets menés en faveur des femmes et des jeunes filles, part allouée aux projets menés en faveur de la pratique sportive des personnes en situation de handicap (et notamment pour les fédérations ayant la délégation), transparence de la décision (il conviendra à ce titre que la fédération fournisse à l'Agence l'ensemble des comptes-rendus établis à l'issue de toutes les commissions d'instruction, qu'elles soient territoriales ou nationales),...

Sur la base des résultats de son analyse, l'Agence pourra demander des compléments d'informations à la fédération et/ou procédera au paiement des subventions proposées par la présente commission.

Ce PV est accompagné d'un compte rendu reprenant des éléments plus détaillés, qualitatifs et quantitatifs, issus des commissions nationales et/ou territoriales pour les fédérations qui ont une gestion décentralisée.

Fait à, le

Signature du (de la) Président.e de commission

ANNEXE A - Liste des dossiers 2025 non éligibles / rejetés

Merci d'indiquer dans la colonne « Objet du rejet », l'un des objets suivants :

- l'association n'a pas de SIRET/SIREN ;
- les informations administratives de l'association ne sont pas conformes ;
- un document obligatoire manque (PV AG, compte de résultat, projet associatif, bilan) ;
- autre (champ libre).

Numéro du dossier OSIRIS	Nom de la structure	Objet du rejet

ANNEXE B - Liste des dossiers 2025 non retenus

Merci d'indiquer dans la colonne « Objet du refus », l'un des objets suivants :

- le projet à subventionner n'est pas en lien avec les axes prioritaires mis en avant dans la note de cadrage de la fédération ;
- le projet à subventionner n'est pas prioritaire au regard de l'enveloppe territoriale et des autres dossiers présentés ;
- le projet à subventionner n'est pas en adéquation avec les capacités de l'association (humaine, matérielle, financière...) ;
- autre (champs libre).

Numéro du dossier OSIRIS	Nom de la structure	Objet du refus

ANNEXE C - Liste des dossiers 2025 retenus

Numéro du dossier OSIRIS	Nom de la structure	Montant demandé	Montant proposé